

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA MACHINE**

L'an deux mil vingt, le 16 décembre à 18h00, suivant les recommandations du conseil scientifique invitant au respect de conditions sanitaires renforcées, notamment en matière de distanciation sociale, le conseil municipal a dérogé aux dispositions des articles L.2127-7 et L.2121-18 du code général des collectivités territoriales et s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Daniel BARBIER, Maire.

Présents : BARBIER Daniel – VINGDIOLET Marie-Christine – DUMONT Sylvie – RAPIAT Michel – BORNET Carole – LEMOINE Fernand – DELLA TOFFOLA Solange – BROSSUT Allain – GUILBERT Jean-Michel - MORAWSKI Daniel – GIRARD Pascal – KUPIECKI Michèle – BIRON Régine – CHAUVET Dominique – FAUCOLNIER Nadine – DAVID Frédéric – JEANDAUX Géraldine – MATONNAT Martine – PERRODIN Thibault – DOUTE Ludivine.

Excusés : VINDIOLET Jean-François procuration à GUILBERT Jean-Michel
VUILLARD Didier procuration à DAVID Frédéric
DUMONT Rodolphe procuration à DOUTE Ludivine

Absents : Néant

Secrétaire : FAUCOLNIER Nadine

Date de convocation : 10/12/2020

Présents : 20 Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

DEL 2020-12-11

CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

De fixer comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2021, le prix des concessions de 2m x 1 m dans les cimetières communaux, ainsi que celles dans le site cinéraire (columbarium et cavurnes) :

- 15 ans	110 euros
- 30 ans	250 euros
- 50 ans	430 euros

Pour extrait certifié conforme,
La Machine, le 17 décembre 2020
Le Maire,

